

Koerich, le 6 avril 2021

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 068/2021

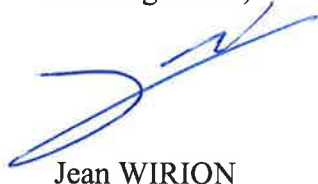
AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément à l'article 24, § 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation pour :

Construction et rénovation des bâtiments SES en zone inondable du cours d'eau « Eisch » à Koerich (n° dossier : EAU/AUT/21/0263 du 30 mars 2021) présentée par le Syndicat des Eaux du Sud - SES ayant leur siège à L-8386 Koerich, Fockemillen a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 22 mars 2021.

Le bourgmestre,


Jean WIRION



Le secrétaire,


Patrick LECOQ